

Photo du candidat  
 Récente et très  
 ressemblante  
 En couleur  
 45 X 35 mm  
 Fond clair et uniforme  
 La photo doit couvrir le  
 texte mais pas les bords  
 du cadre



↑ **Ne rien écrire au-dessus de cette ligne (sauf la signature)** ↑

<b>Photo du demandeur</b>	<b>Signature du demandeur</b> (si possible) les jeunes enfants peuvent écrire leur (pré)nom
---------------------------	--

**Formulaire de demande de passeport provisoire - Remplir de façon lisible !:**

Les traitements de données à caractère personnel nécessaires dans le cadre d'une demande de passeport sont autorisés et réglementés par la loi belge du 10 février 2015 relative aux traitements automatisés de données à caractère personnel nécessaires aux passeports et titres de voyage belges. Ces traitements de données sont expliqués dans la « Déclaration vie privée » disponible sur le site internet [diplomatie.belgium.be](http://diplomatie.belgium.be) (Passeport belge).

<b>Langue principale du passeport temporaire :</b> <input type="checkbox"/> NI <input type="checkbox"/> Fr <input type="checkbox"/> All		<b>Coordonnées du (des) parent(s), du tuteur ou du représentant légal</b> si la personne est mineure ou sous protection
<b>Durée de validité :</b> <input type="checkbox"/> ≤ 1 mois (10 €) <input type="checkbox"/> 1 an (50 €)		
<b>Données d'identité du demandeur :</b>		
<b>Nom</b>		
<b>Prénoms</b>		
<b>Sexe</b>	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	
<b>Numéro de Registre national</b> (ou date de naissance)		
<b>Lieu de naissance</b> et pays de naissance		
<b>Nationalité</b> (doit être belge !):		<b>Lien avec le demandeur :</b> Parent, tuteur, .... :
		<b>Signature</b>
		Autre(s) nationalité(s) :
<b>Résidence</b> : rue, numéro, code postal, commune, pays		
<b>Adresse de séjour</b> : rue, numéro, code postal, commune		
<b>Coordonnées</b> e-mail : numéro de tél./GSM :		

**Motif de la demande de passeport provisoire :**

Motif(s).....  
 .....  
 .....

En cas de perte ou de vol de la carte d'identité ou du passeport : remplir et signer le formulaire de déclaration. En cas de vol de la carte d'identité ou du passeport : joindre le PV de police.  
 Si le numéro de la carte d'identité ou du passeport perdu n'est pas communiqué, votre carte d'identité la plus récente ou vos passeports en cours de validité seront invalidés et donc signalés !

**Réservé au consulat de carrière ou honoraire :**

.....  
 .....  
 .....